snetaa Bordeaux FO

Note aux S1 n°36

26 juin 2023

Edito : Sécable or not sécable ?!!? - Devenir DDFPT ? - PSC : Pourquoi la FNEC FP-FO a décidé de quitter les GT ? - Adhérez et faites adhérer ! - Brèves : Mouvement INTRA 2023, Apprentissage, Lithium Valley.

Sécable or not sécable ?!!?

Concernant le « Pacte » pour les LP, la pièce de théâtre continue de se jouer… Une pièce à la fois comique et tragique ! Oui, cela en devient vraiment ridicule, même si depuis Blanquer, on est un peu habitué à l'amateurisme au sommet du MEN ! Alors, ce « Pacte » pour les PLP, il est sécable ou non ? Au SNETAA-FO, nous avions patienté de nombreuses semaines, malgré les critiques de ceux qui essaient systématiquement de prendre à défaut le syndicat historique des PLP, avant de publier de manière affirmative ce que serait ce « Pacte ».

Mais après que la Ministre Carole Grandjean ait insisté clairement, notamment lors des visioconférences qui ont fait le « bonheur » des chefs d'établissement, pour que les PLP soient obligés de prendre 6 missions, alors nous pensions que l'affaire était réglée. Oui, pour faire passer sa réforme, nous savons que la Ministre a besoin que les PLP s'engagent dans certaines missions.

La semaine dernière, les chefs d'établissement ont reçu un diaporama pour leur expliquer notamment que « Le Pacte à 6 parts fonctionnelles constitue une référence », mais « qu'il appartient au chef d'établissement de l'adapter en fonction du projet d'établissement et du niveau d'engagement projeté du professeur »

Pour les CPE, prof doc, Psy-EN et PEPS qui exercent en LP, nous savons que les missions sont sécables. Pour les autres, c'est-à-dire les PLP, le ministère précise que rien dans le texte ne les oblige à un tel choix, mais que c'est bien une volonté politique pour mettre en place la réforme de la voie professionnelle. Notre organisation a pointé la charge de travail ahurissante que cela représenterait et la mise en danger de certains personnels qui se sentiraient obligés de le prendre, que ce soit pour des raisons financières ou par craintes de perdre un poste, une affectation. Pas de réponse du ministère… jusqu'à la semaine dernière où, sans doute confronté au refus du « Pacte » dans les LP, le ministère laisse entrevoir cette possibilité de le rendre sécable.

Edito

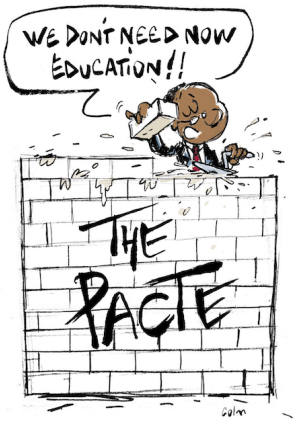

Ce qui est certain, c'est que notre organisation va encore participer ce début de semaine à un groupe de travail au Ministère sur la note de service concernant la mise en place du « Pacte » avec une annexe spécifique PLP. Attendons donc de voir…

Le SNETAA-FO vous invite à ne pas signer de « Pacte »… Et invite ceux qui seraient tentés de le faire, à attendre le mois de septembre pour voir !

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, le SNETAA-FO compte sur vous !

EM

SNETAA-Bordeaux - 82 rue du XIV juillet 33400 TALENCE - 05 56 84 90 80
contact@snetaa-bordeaux.fr - http://www.snetaa-bordeaux.fr

Devenir DDFPT ?

Les enseignants éligibles désirant faire acte de candidature à la fonction de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques doivent commencer par déposer un dossier afin d'obtenir une habilitation valable 3 ans.

Ce dossier doit comporter un CV (via iProf), une lettre de motivation, un document dans lequel sont consignés les éléments d'un projet relatif à l'exercice de la fonction de DDFPT et un avis étayé de l'inspecteur de spécialité sur les compétences attendues au regard du référentiel métier. **Ce dossier** doit être adressé à la SRA-FPICA avant le mercredi 20 septembre 2023, uniquement sous forme numérique :

srafpica-bordeaux@region-académique-nouvelle-aquitaine.fr

Les candidats sélectionnés seront reçus par une commission académique fin octobre ou début novembre.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre inspecteur afin de lui présenter votre projet. Les professeurs habilités en novembre 2021 et novembre 2022 le sont toujours pour cette campagne 2023-2024. En revanche, ceux qui l'ont été en novembre 2020 ou avant, doivent à nouveau faire acte de candidature.

Voir **la note de service académique** en ligne sur notre site Internet.

PSC : Pourquoi la FNEC FP-FO a décidé de quitter les GT ?

À ce jour, pour la Protection Sociale Complémentaire, rien n'est prévu concernant le volet « Prévoyance ». L'ensemble des collègues de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de Jeunesse et sports vont donc se retrouver sans prévoyance à partir du 1er janvier 2025 et devront choisir une sur-complémentaire dont le montant sera très certainement moins avantageux qu'une cotisation négociée collectivement.

Les personnels paieront deux fois, une fois pour la santé dans le cadre de la protection sociale complémentaire mise en place par le gouvernement, une autre fois pour bénéficier d'une prévoyance en cas de congé maladie prolongé.

Notre fédération, la FNEC FP-FO, a donc décidé de conditionner la poursuite de sa participation aux discussions sur la PSC au couplage avec la prévoyance. D'ailleurs, d'autres ministères, comme celui des finances, ont eux arrêté les groupes de travail sur la PSC côté santé tant que la prévoyance n'était pas couplée aux discussions.

En clair, tant que nous n'aurons pas l'assurance que la prévoyance pourra bien se mettre en place au 1er janvier 2025, alors la FNEC FP-FO ne participera plus aux réunions sur la PSC au ministère.

La FNEC FP-FO a proposé aux autres fédérations d'en faire de même.

Vous pouvez lire **le communiqué de la FNEC FP-FO**.

Adhérez et faites adhérer !

La campagne de pré-syndicalisation pour 2023-2024 a débuté. Tous nos collègues de la Voie Pro qui ne sont pas encore adhérents au SNETAA-FO, qui doivent renouveler ou mettre à jour leur adhésion, sont concernés par cette campagne.

Vous le lisez et le constatez tous les jours, nos actions pour l'Enseignement Pro, pour les PLP et CPE, titulaires et contractuels, mais aussi pour tous les personnels de la Voie Pro, se multiplient à tous les niveaux, et nous avons besoin, afin de gagner encore en efficacité, du soutien du plus grand nombre possible de collègues.

Et bien entendu, le premier soutien que peut apporter un collègue au SNETAA-FO, c'est son adhésion.

Bien évidemment, adhérer au SNETAA-FO est un acte individuel qui peut avoir un intérêt personnel, comme par exemple celui de recevoir des conseils pour les mutations ou les promotions, mais aussi pour faire des recours, de plus en plus nécessaires. Parfois, malheureusement, les hasards de la vie font qu'on peut se retrouver en difficulté professionnelle et le SNETAA-FO est aussi là pour aider, accompagner, parfois sauver… dans les instances, lors d'audiences ou au sein même des établissements.

Mais adhérer au SNETAA-FO, c'est aussi un acte contribuant au combat collectif.

En effet, pour permettre aux militants d'être constamment sur le pont, il faut leur donner du temps (décharges) et des moyens (cotisations). Et tout cela dépend bien évidemment du nombre d'adhérents de la section syndicale académique…

C'est pourquoi nous avons encore et toujours besoin de vous !

Nous l'écrivons souvent à la fin de nos textes : « Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO » et ce n'est pas une formule de style. Oui, le SNETAA-FO est un outil et nous devons pouvoir compter les uns sur les autres !

Nous espérons donc qu'un nombre croissant de collègues rejoindra le SNETAA-FO !

Adhérez et faites adhérer !

Le SNETAA-FO compte sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

SNETAA-Bordeaux - 82 rue du XIV juillet 33400 TALENCE - 05 56 84 90 80
contact@snetaa-bordeaux.fr - http://www.snetaa-bordeaux.fr

Brèves

Mouvement INTRA 2023 :

Merci à tous les participants qui ne l'auraient pas encore fait de nous communiquer leur résultat via le questionnaire accessible en cliquant sur le lien suivant :

https://forms.gle/qisQrg5AaM3KjgNS7

C'est aussi via ce questionnaire que ceux qui souhaiteront être accompagnés pour un recours gracieux peuvent nous le signifier rapidement.

Les recours administratifs doivent être faits au moyen d'une démarche **COLIBRIS jusqu'au vendredi 30 juin 2023.** Nous proposons **un modèle de courrier** qui est en ligne sur notre site Internet. Attention, il faut bien signifier dans la demande le souhait d'être accompagné par le SNETAA-FO/FNEC FP-FO. Une copie du recours doit être adressée au SNETAA-FO.

Apprentissage :

La politique de développement de l'apprentissage depuis 2017 « n'a pas réussi à véritablement faire décoller l'alternance sur les niveaux bac et infra-bac »... C'est Bertrand Martinot dans une « note d'éclairage » publiée par l'Institut Montaigne qui l'affirme. Il ajoute que « l'impact immédiat de la hausse de l'apprentissage sur le chômage des jeunes est faible », la baisse de leur taux de chômage pouvant « être attribuée à l'amélioration générale du marché du travail ». Il note également que « la réforme n'a pas conduit à un transfert des jeunes scolarisés en LP vers les mêmes formations (CAP et Bacs) par la voie de l'apprentissage ». Et tout ça pour « un pognon de dingue » ! Président Macron, on continue à plomber les comptes publics pour une affaire d'idéologie ?

Lithium valley :

La Région Nouvelle Aquitaine préparerait une offre de formation rénovée du CAP jusqu'à la licence pour la filière batteries, de la conception jusqu'au recyclage. A suivre...

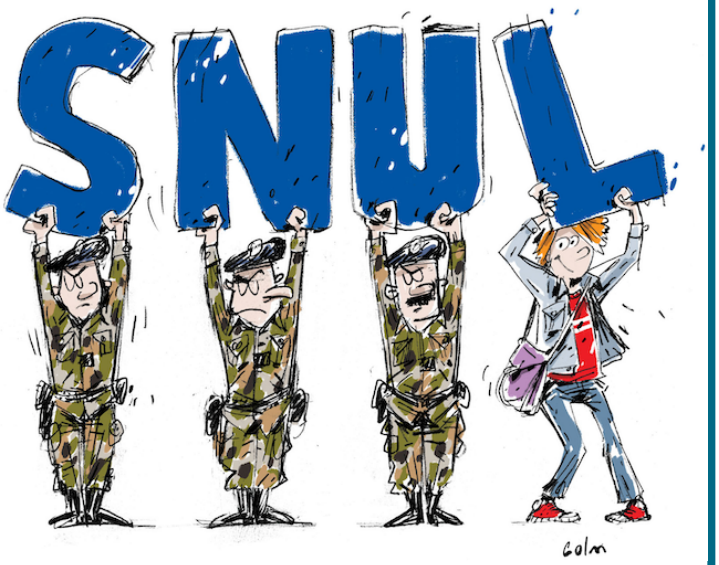

Agenda

Mardi 27 juin
Comité Social d'Administration Académique

Mercredi 28 juin
Virement salaire

Au plus tard le 30 juin
Notification des comptes rendus des rendez-vous de carrière

Dès le 3 juillet
Affectation sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement et sur les blocs de moyens provisoires des personnels TZR et contractuels

Du 10 au 11 juillet (midi)
Recueil des voeux des stagiaires (rentrée 2023) via le serveur SAVA

Au plus tard le 21 juillet
Communication des affectations aux stagiaires par mail